



Péché des origines
et
Péché originel

Michael S. Sherwin, o.p.
automne 2020
lundi, 10 h 15 à Midi
mardi, 11 h 15 à Midi

L'homme au Paradis

(CEC 374 - 379 et 384)

« Le premier homme n'a pas seulement été créé bon, mais il a été constitué dans une amitié avec son Créateur et une harmonie avec lui-même et avec la création autour de lui.

« L'Église, en interprétant de manière authentique le symbolisme du langage biblique à la lumière du Nouveau Testament et de la Tradition, enseigne que nos premiers parents Adam et Eve ont été constitué dans un état 'de sainteté et de justice originelle' (Trente : DS 1511). Cette grâce de la sainteté originelle était une 'participation à la vie divine' » (LG 2).



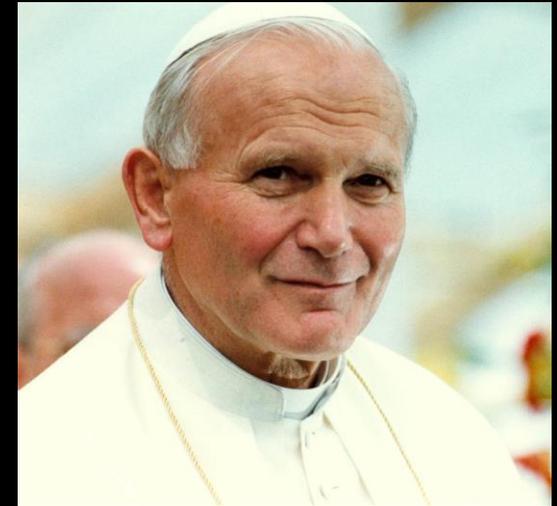
La justice originelle (CEC 375 - 376)

- Adam et Eve ont été constitués :
 - dans un état 'de sainteté et de justice originelle' (Trente [DS 1511])
 - Cette grâce de la sainteté originelle était une 'participation à la vie divine' (*Lumen gentium* 2)
- La justice originelle était une harmonie intégrale
 - L'impassibilité (pas de mort, pas de souffrance)
 - L'harmonie avec Dieu
 - L'harmonie intérieure de la personne humaine (maîtrise des facultés spirituelles de l'âme sur le corps)
 - L'harmonie dans la communauté humaine (entre homme et femme)
 - L'harmonie avec toute la création



Caractère « mythique » du récit biblique

On peut dire, suivant la philosophie contemporaine de la religion et celle du langage, qu'il s'agit d'un langage mythique. Dans ce cas, en fait, le terme 'mythe' ne désigne pas un contenu fabuleux, mais simplement une façon archaïque d'exprimer un contenu plus profond.



Jean Paul II Audience du 7 novembre 1979

Une réflexion approfondi sur ce texte (de Genèse 2)--à travers toute la forme archaïque du récit qui rend évident son caractère mythique primitif¹--permet d'y trouver 'en germe' à peu près tous les éléments de l'analyse de l'homme auxquels est sensible l'anthropologie philosophique moderne et principalement, contemporaine.

Jean Paul II, Audience du 19 septembre 1979

L'homme au Paradis (CEC 374 - 379 et 384)

- L'état « préhistorique » de la justice originelle



- Quand est-ce que l'histoire commence?

- Avec l'avènement de l'écriture ?

- Avec l'avènement des artefacts de la culture humaine ?

- Avec l'émergence de l'homme comme tel ?

- Quelle définition de l'espèce à utiliser ? (biologique, paléontologique, etc.),

- Du point de vue théologique, l'histoire (la narrative de l'expérience humaine dans sa condition temporelle actuelle) commence avec la chute

- « le récit de la chute (Gn 3) utilise un langage imagé, mais il affirme un événement primordial, un fait qui a eu lieu au commencement de l'histoire de l'homme. » (CEC 390)

L'homme au Paradis (CEC 374 - 379 et 384)

- L'état « préhistorique » de la justice originelle

- Les sens du mot « préhistorique »

- D'un point de vue théologique, la justice originelle est donc préhistorique

- Il y a une certaine discontinuité entre la justice originelle et notre état après la chute.

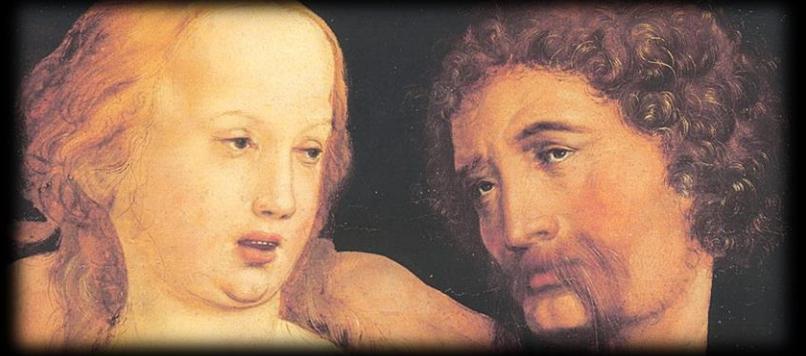
Nous n'avons pas accès direct à l'expérience de nos premiers parents.

- « C'est ainsi qu'il chassa Adam; et il mit à l'orient du jardin d'Eden les chérubins qui agitent une épée flamboyante, pour garder le chemin de l'arbre de vie. » (Gn 3 . 24)



Le péché des origines et le péché originel

- Le caractère analogue du terme « péché originel. »

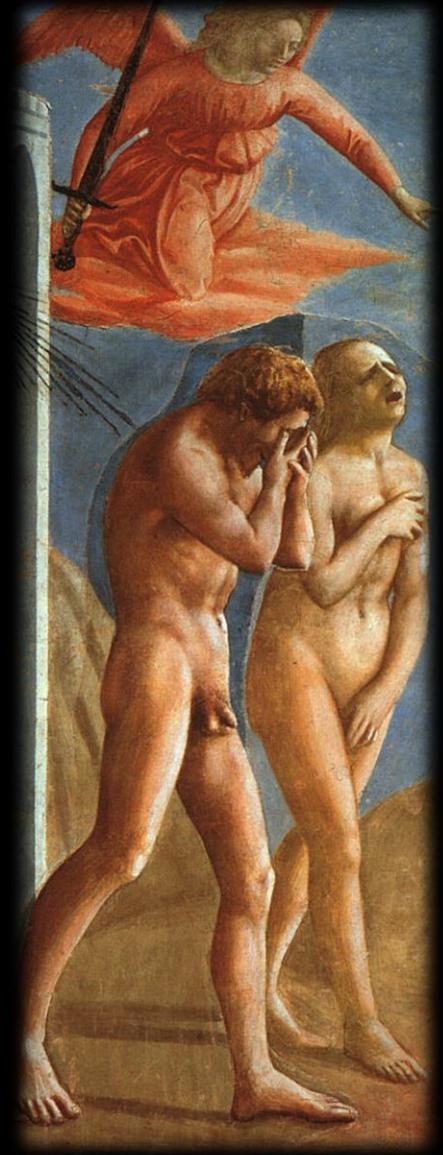


— Le terme est utilisé de deux manières principalement

- Pour signifier le péché commis par les premiers parents (le premier péché)
 - C'est ce que l'on appelle proprement « le péché des origines »
- Pour signifier ce que l'action peccamineuse des premiers parents (le premier péché) transmet à nous leur descendance
 - C'est le péché originel proprement dit (*stricto sensu*)

Le caractère du péché des origines (CEC 396 - 398)

- Le péché des origines en tant qu'une manque de confiance en Dieu et une désobéissance
 - L'homme, tenté par le diable, a laissé mourir dans son cœur la confiance envers son créateur (Gn 3, 1 - 11)
 - et, en abusant de sa liberté, a *désobéi* au commandement de Dieu. C'est en cela qu'a consisté le premier péché de l'homme (Rm 5, 19).
 - Tout péché, par la suite, sera une désobéissance à Dieu et un manque de confiance en sa bonté.
- Le péché des origines en tant qu'un amour de soi désordonné
 - Dans ce péché, l'homme s'est *préféré* lui-même à Dieu, et par là même, il a méprisé Dieu : il a fait choix de soi-même contre Dieu, contre les exigences de son état de créature et dès lors contre son propre bien.
 - Constitué dans un état de sainteté, l'homme était destiné à être pleinement " divinisé " par Dieu dans la gloire. Par la séduction du diable, il a voulu " être comme Dieu " (Gn 3, 5), mais " sans Dieu, et avant Dieu, et non pas selon Dieu " (S. Maxime le Confesseur, *ambig.* : PG 91, 1156C).



Le péché des origines et le péché originel

- Le péché des origines (CEC 404)

- Le péché des premières parents (Adam et Eve)
- Un péché actuel pour lequel les premiers parents sont responsable
- Le péché qui a occasionné la perte de la justice originelle



- Le péché originel (CEC 405)

- Un état d'inimitié avec Dieu
 - un état de privation de la sainteté / de la justice originelle / de la grâce sanctifiante
 - Une certaine disposition désordonnée de l'âme (ST I-II 82 . 1)
- il n'est pas un acte: il n'a pas le caractère de faute personnelle
- Le baptême efface le péché originel
 - Le baptême rétabli l'amitié avec Dieu: il met l'âme dans l'état de la grâce
 - quelques effets du péché originel restent en nous



Les effets du péché originel (CEC 405)

- Le baptême enlève le péché originel;
- **mais, même après le baptême il y a des effets du péché originel qui nous restent :**
 - La souffrance
 - La mort
 - L'ignorance
 - La maîtrise des puissances spirituelles de l'âme sur les passions est affaiblie
 - La volonté est affaiblie
 - Les passions sont désordonnées (voir ST I 95.1)
 - L'inclination au mal: « la concupiscence / convoitise »
 - Pour les deux sens du mot « concupiscence » voir ST I-II 82 . 3 ad 1



Le péché originel et le baptême

- Le baptême efface le péché originel

« Quoique propre à chacun (Trente : DS 1513), le péché originel n'a, en aucun descendant d'Adam, un caractère de faute personnelle. C'est la privation de la sainteté et de la justice originelles » CEC 405

— Le baptême rétabli l'amitié avec Dieu :
il met l'âme dans l'état de la grâce

— Mais, quelques effets du péché originel
restent en nous

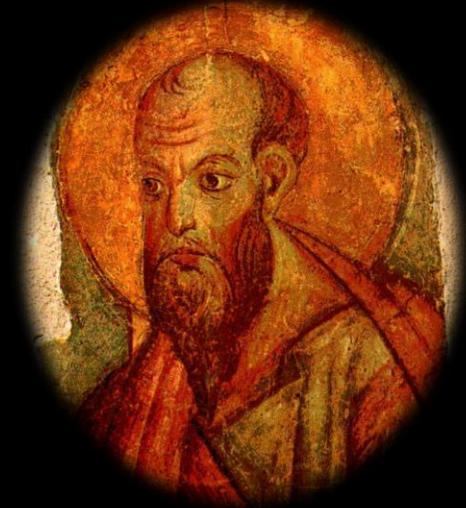
- La vie humaine reste un combat spirituel
(CEC 409)

— Cette situation dramatique du monde qui
'tout entier gît au pouvoir du mauvais'
(1 Jn 5, 19 ; 1 P 5, 8) fait de la vie de
l'homme un combat.



Transmission du péché originel (CEC 405)

• L'enseignement de S. Paul



— Tous les hommes sont impliqués dans le péché d'Adam :

- « Par la désobéissance d'un seul homme, la multitude (c'est-à-dire tous les hommes) a été constituée pécheresse » (Rm 5, 19)
- « De même que par un seul homme le péché est entré dans le monde et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort est passée en tous les hommes, du fait que tous ont péché... » (Rm 5, 12)

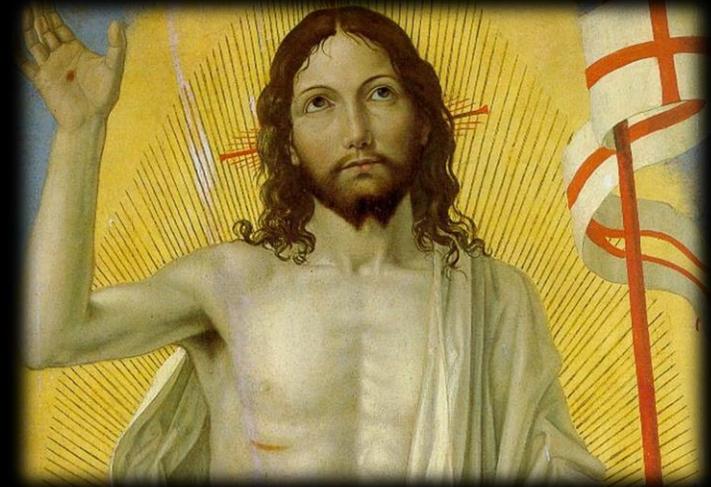
— L'universalité du salut dans le Christ :

- « Comme la faute d'un seul a entraîné sur tous les hommes une condamnation, de même l'œuvre de justice d'un seul (celle du Christ) procure à tous une justification qui donne la vie » (Rm 5, 18)

Les effets du péché originel

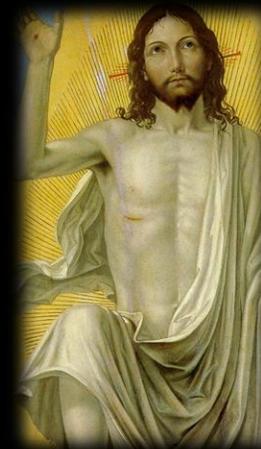
(CEC 412)

- Le dernier « effet » du péché originel :
 - Dans la providence miséricordieuse de Dieu : le péché nous donne le Christ.
- *Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas empêché le premier homme de pécher ?*
 - S. Léon le Grand : " La grâce ineffable du Christ nous a donné des biens meilleurs que ceux que l'envie du démon nous avait ôtés " (serm. 73, 4 : PL 54, 396).
 - S. Thomas d'Aquin : " Rien ne s'oppose à ce que la nature humaine ait été destinée à une fin plus haute après le péché. Dieu permet, en effet, que les maux se fassent pour en tirer un plus grand bien. D'où le mot de S. Paul : 'Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé' (Rm 5, 20). Et le chant de l'« Exultet » : 'O heureuse faute qui a mérité un tel et un si grand Rédempteur' "



ST III 1, 3, ad 3

La promesse du Protévangile (CEC 410 - 411)



- Après sa chute, l'homme n'a pas été abandonné par Dieu. Dieu l'appelle (Gn 3, 9) et lui annonce de façon mystérieuse la victoire sur le mal et le relèvement de sa chute (Gn 3, 15).
 - Ce passage de la Genèse a été appelé « Protévangile », étant la première annonce du Messie rédempteur, celle d'un combat entre le serpent et la Femme et de la victoire finale d'un descendant de celle-ci.
 - La tradition chrétienne voit dans ce passage une annonce du « nouvel Adam » (1 Co 15, 21 - 22 . 45) qui, par son « obéissance jusqu'à la mort de la Croix » (Ph 2, 8) répare en surabondance la désobéissance d'Adam (Rm 5, 19 - 20).
 - De nombreux Pères et docteurs de l'Église voient dans la femme annoncée dans le « protévangile » la mère du Christ, Marie, comme « nouvelle Eve ».
 - Elle a été celle qui, la première et d'une manière unique, a bénéficié de la victoire sur le péché remportée par le Christ :
 - elle a été préservée de toute souillure du péché originel (Pie IX : DS 2803) et durant toute sa vie terrestre, par une grâce spéciale de Dieu, elle n'a commis aucune sorte de péché (Trente : DS 1573)

